



Français / fr



Recherche

[Accueil](#) | [Contacts](#) | [Avertissement](#) [AAA](#)

- [L'institution](#)

- [Présentation générale](#)
- [Rapport annuel](#)
- [Services](#)
- [Documents divers](#)
- [Publications et Multimédia](#)
 - [Publications juridiques](#)
 - [Brochures informatives](#)
- [Emplois et stages](#)
 - [Emplois](#)
 - [Stages](#)
- [Appels d'offres](#)
- [Historique](#)
 - [Anciens membres](#)
 - [Rapports annuels](#)
 - [Bâtiments](#)
- [Se rendre à la Cour](#)
 - [Conditions générales](#)
 - [Visites](#)
 - [Bibliothèque](#) [Tribunal de la fonction publique](#) >
 - [Plan d'accès](#) [Procédure](#)
- [Contact](#)
- [La Cour en chiffres](#)  [imprimer](#)
F-4/15
- [Bâtiments](#)
- [Gestion durable](#)
- [Accès aux documents](#)
 - [Accès aux documents administratifs](#)
 - [Archives](#)

Résumé de l'affaire F-4/15

Le présent résumé a été rédigé par le conseil de la partie requérante

- historiques
- [Cour de justice](#)
 - [Présentation](#)
 - [Membres](#)
 - [Présentation des membres](#)
 - [Ordre protocolaire](#)
 - [Code de conduite](#)
 - [Composition des chambres](#)
 - [Greffé](#)
 - [Procédure](#)
 - [Statistiques judiciaires](#)
 - [60 ans](#)
 - [50 ans "Van Gend en Loos"](#)
 - [12 ans "Présidence Skouris"](#)
- [Tribunal](#)
 - [Présentation](#)
 - [Membres](#)
 - [Présentation des membres](#)
 - [Code de conduite](#)
 - [Mandats depuis 1989](#)
 - [Greffé](#)
 - [Procédure](#)
 - [Statistiques judiciaires](#)
 - [De 20 ans à l'horizon 2020](#)
- [Tribunal de la fonction publique](#)
 - [Présentation](#)
 - [Membres](#)
 - [Présentation des membres](#)
 - [Ordre protocolaire](#)
 - [Code de conduite](#)
 - [Composition des chambres](#)
 - [Greffé](#)
 - [Procédure](#)
 - [Statistiques judiciaires](#)
 - [5 ans du TFP](#)
- [Jurisprudence](#)

lors de l'introduction de l'affaire, dans la langue de procédure.

Le texte de ce résumé ne peut engager le Tribunal en aucune manière.

F-4/15 - ZZ e.a. / Commission - Dépôt: 12/01/2015

Parties:

Parties requérantes: ZZ e.a.

Représentants: Maîtres C. Bernard-Glanz, N. Flandin, S. Rodrigues

Partie défenderesse: Commission européenne

Conclusions des parties requérantes:

Le présent recours est formé contre les décisions de la Commission d'appliquer aux salaires ou pensions des parties requérantes l'adaptation prévue par le règlement n° 422/2014 de 0 % pour l'année 2011 et l'adaptation prévue dans le règlement n° 423/2014 de 0,8 % pour l'année 2012, ces décisions ayant été révélées pour la première fois dans les bulletins de salaire ou de pension des parties requérantes du mois de mai 2014, prises ensemble pour autant que de besoin avec la décision adoptée le 1^{er} octobre 2014 par la Commission rejetant les réclamations des parties requérantes.

Principaux moyens et arguments:

Au soutien de leur recours, les parties requérantes soulèvent:

un premier moyen tiré de la violation des formes substantielles;

un deuxième moyen tiré de la violation de l'obligation de motivation;



[Calendrier](#)

avril 2016

	lun	mar	mer	jeu	ven	sam	dim
						1	2
	14					3	
	15	4	5	6	7	8	9
	16	11	12	13	14	15	16
	17	18	19	20	21	22	23
	18	25	26	27	28	29	30

[Communiqués de presse](#)

À la une



2015
Rapport annuel
Activité judiciaire

[Entrée en fonction de nouveaux juges au Tribunal de l'Union européenne et au Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne](#)

- □ [Accès au Recueil numérique](#)
 - □ [Présentation](#)
 - □ [Recueil général](#)
 - □ [Cour de justice](#)
 - □ [Tribunal](#)
 - □ [Fonction publique](#)
 - □ [Tribunal](#)
 - □ [Tribunal de la Fonction Publique](#)
 - □ [Formulaire de recherche](#)
 - □ [Accès numérique](#)
 - □ [Répertoire de jurisprudence](#)
 - □ [Table alphabétique des matières](#)
 - □ [Notes de doctrine aux arrêts](#)
 - □ [Calendrier judiciaire](#)
 - □ [Jurisprudence historique](#)
 - □ [Mode de citation de la jurisprudence](#)
 - ■ [Presse & Médias](#)
 - □ [Communiqués de presse](#)
 - □ [Services aux médias](#)
 - □ [Guide aux journalistes](#)
 - □ [Crédit photos](#)
 - □ [EbS](#)
 - ■ [Bibliothèque et documentation](#)
 - □ [Bibliothèque](#)
 - □ [EUR-Lex](#)
 - □ [Jurisprudence nationale et internationale](#)
 - □ [Base de données de jurisprudence nationale](#)
- un troisième moyen tiré de l'erreur manifeste d'appréciation dans l'application de l'article 10 de l'annexe XI du statut ainsi que des articles 10 et 11 de l'annexe XI du statut modifié;
- un quatrième moyen, tiré de la violation de l'article 65 du statut et du principe de respect des droits acquis relatifs à la règle du parallélisme;
- un cinquième moyen tiré de la violation du principe de proportionnalité;
- un sixième moyen tiré de la violation du principe de confiance légitime,
- un septième moyen tiré de la violation des règles relatives au dialogue social.
- En conséquence de quoi, les parties requérantes sollicitent du Tribunal:
- qu'il annule les décisions attaquées et, pour autant que de besoin, les décisions rejetant leur réclamation;
- qu'il indique à la partie défenderesse les effets qu'emportent l'annulation des décisions attaquées et notamment l'adoption de nouvelles décisions sur base de l'adoption de nouveaux règlements d'adaptation pour les années 2011 et 2012 adoptés par le législateur, appliquant des adaptations au taux proposé par la Commission en décembre 2013, soit un taux de 0,9 % pour les années 2011 et 2012;
- qu'il condamne la partie défenderesse à la réparation du préjudice financier subi par les parties requérantes augmenté des intérêts de retard au taux légal à dater du jugement à intervenir,
- qu'il condamne la partie
- Informations pratiques
- [Emplois](#)
 - [Stages](#)
 - [Appels d'offres](#)
 - [Visites](#)
 - [Bibliothèque](#)
 - [Plans d'accès](#)
 - [Whoiswho](#)

- □ [Conventions de Bruxelles et Lugano - Règlement 44/2001](#) défenderesse aux dépens.
- □ [Informations juridiques d'intérêt pour l'Union](#)
 - □ [Reflets](#)
 - □ [Juridictions des États membres de l'Union européenne](#)
- □ [Historique](#)
 - □ [Aperçu sur l'application du droit communautaire](#)
- □ [Liens](#)
 - □ [États membres](#)
 - □ [Union européenne](#)
 - □ [Organisations internationales](#)